PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 24/5.05 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Demande de crédits de

a) CHF 362'740.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable (630 m), le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement et le déplacement de bornes hydrantes, la réhabilitation et le remplacement de conduites de gaz naturel à la rue de Lausanne, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite

b) CHF 149'620.00 pour le déplacement d'une conduite d'eau potable (230 m) et le tubage d'une ancienne conduite, pour permettre l'extension de l'Etablissement Hospitalier de la Côte, participation ECA non déduite

c) CHF 98'100.00 pour la réalisation d'une nouvelle conduite (110 m) et la pose d'une borne hydrante, le bouclage et l'extension du réseau de gaz naturel (270 m) sur le territoire de la Commune de Chigny, quartier de L'Eglantine, participation de l'ECA non déduite

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, pour des raisons d'économie, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel est d'environ 1 % tandis qu'il devrait être au minimum de 2,5 % (remplacement tous les 40 ans, ce qui correspond à la durée de vie maximale des conduites selon les normes en vigueur).

En outre, à la fin des années 70, la fonte ductile, un nouveau matériau, annoncée comme matériau révolutionnaire de meilleure qualité, est apparue sur le marché en remplacement de la fonte grise traditionnelle. Moins cassante, elle devait garantir une meilleure résistance et durée de vie. En vérité, c'est tout le contraire qui se produit car ce matériau s'avère avec le temps être plus sensible à la corrosion.

Dans certains quartiers de notre ville, nous avons des conduites dont l'état nécessite des interventions nombreuses en raison des fuites répétées qui engendrent des dégâts importants aux infrastructures communales et privées. Bien entendu, il n'est pas possible, pour des raisons aussi bien économiques que techniques, d'intervenir sur tous les points critiques du réseau dans l'immédiat, raison pour laquelle l'intervention sur la rue de Lausanne constitue une première étape de remise en état des réseaux d'eau et de gaz.

Si le premier volet du préavis traite de la remise en état des conduites dans la rue de Lausanne, la suite du préavis a pour objet d'assurer la distribution de l'eau potable et du gaz naturel dans de nouveaux lotissements ainsi que de permettre l'agrandissement de l'Etablissement hospitalier de la Côte par le détournement de la conduite actuelle qui passerait sous le nouveau bâtiment.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

a) Rue de Lausanne

Exposé des motifs

L'ancienne conduite d'eau potable en fonte grise située dans le trottoir côté lac de la rue de Lausanne présente depuis plusieurs années des signes évidents d'usure (nombreuses fuites). De plus, le dimensionnement de la conduite actuelle ne répond plus aux exigences de l'ECA, relatives à l'alimentation des bornes hydrantes.

En ce qui concerne la conduite de gaz naturel basse pression, son état n'est pas meilleur. En effet, les contrôles périodiques récemment effectués ont porté à notre connaissance différentes zones de micro-fuites. Ces problèmes d'étanchéité de la conduite font bien évidemment l'objet d'une surveillance régulière de la part des Services industriels. La proximité de certains bâtiments nous a obligés à étudier différentes solutions de remplacement de cette conduite.

La solution la plus économique consiste à réaliser un tubage des conduites existantes avec un nouveau tube en polyéthylène. Cette solution permet d'éviter la creuse d'une fouille ouverte sur toute la longueur du chantier. Dans le trottoir côté lac, seuls des sondages nécessaires aux raccordements des branchements privés seront nécessaires.

D'autres travaux annexes (bouclage du réseau), garantissant une meilleure sécurité d'approvisionnement gaz et améliorant la protection incendie de la rue de Lausanne, seront également réalisés dans le cadre de ce chantier.

En plus du critère financier (économie de CHF 270'000.00 par rapport à la réalisation en fouille ouverte), la solution proposée permettra de limiter la gêne à la circulation.

En résumé, pour des raisons de vétusté pour la conduite d'eau mais surtout de sécurité pour la conduite de gaz, le remplacement de ces conduites industrielles nous paraît prioritaire.

Description des travaux prévus

Eau potable

- Réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau en fonte grise, située dans le trottoir côté lac par tubage avec un PE ∅ 75 sur une longueur de 630 m depuis la place Saint-Louis. Ouvertures au droit de chaque branchement et raccordements des prises existantes.

- Remplacement de la conduite d'eau (DN100) qui relie le quai Stravinsky à la rue de Lausanne par une nouvelle conduite DN125, satisfaisant aux exigences de l'ECA.
- Remplacements et déplacements de bornes hydrantes afin de répondre aux exigences de l'ECA en matière de protection incendie.

Gaz naturel

- Réhabilitation d'une ancienne conduite de gaz en acier, située dans le trottoir côté lac par tubage avec des PE ∅ 75 et ∅ 63 sur une longueur de 480 m depuis la place Saint-Louis. Ouvertures au droit de chaque branchement et raccordement des prises existantes.
- Réalisation d'une nouvelle conduite de bouclage pour le réseau moyenne pression en PE ∅ 180 sous la chaussée côté Jura (à hauteur de la station-service Tamoil. Longueur 65 m et pose d'un nouveau poste de détente.

b) Etablissement hospitalier de la Côte

Exposé des motifs
L'agrandissement de l'hôpital (extension au nord), dont les travaux doivent débuter au mois de juillet 2005, entre en conflit avec une conduite communale d'eau potable en fonte DN250. Son déplacement est par conséquent obligatoire.

La variante retenue est la suivante : réalisation d'une nouvelle conduite de diamètre identique à l'existante, au nord du parking. Ainsi le passage dans une bande herbeuse sur les 2/3 du tronçon, permettra une économie importante sur les coûts de génie civil et ne perturbera que dans une moindre mesure l'exploitation des places de stationnement.

Les frais occasionnés par ces travaux pourraient faire l'objet d'une participation de l'Etablissement hospitalier de la Côte.

Description des travaux prévus

Eau potable

- Réalisation d'une nouvelle conduite en polyéthylène ∅ 280 sur une longueur de 230 m.
- Tubage d'une ancienne conduite avec un tube polyéthylène ∅ 140 pour raccorder et maintenir l'alimentation secondaire de l'hôpital ainsi que de la borne hydrante N° 202.

c) Commune de Chigny – Quartier de L'Eglantine

Exposé des motifs
Des travaux d'équipement des parcelles N°s 202, 203, 204, 205 et 206 de la Commune de Chigny vont être réalisés cet été. Afin d'assurer l'alimentation en eau potable et la protection incendie des futures constructions, une nouvelle conduite doit être réalisée.

En ce qui concerne le gaz naturel, l'équipement des parcelles offre un potentiel d'une douzaine de villas à raccorder. Un promoteur s'est du reste déjà engagé à raccorder ses futures constructions. Les travaux de génie civil, qui vont être réalisés nous offrent l'opportunité de profiter d'une partie des fouilles afin de créer un tronçon de bouclage ainsi qu'un tronçon en attente au nord du quartier, permettant ainsi le raccordement des constructions projetées.

Descriptions des travaux prévus

Eau potable

- Réalisation d'une nouvelle conduite polyéthylène ∅ 160 sur une longueur de 110 m.
- Protection incendie : pose d'une nouvelle borne hydrante.

Gaz naturel

- Bouclage et extension réseau; nouvelles conduites en polyéthylène ∅ 160 pour une longueur totale de 270 m.

3. ASPECT FINANCIER

a) Rue de Lausanne

Coûts des travaux :

➢ Fourniture appareillage eau	CHF	91'037.00
➢ Fourniture appareillage gaz	CHF	61'455.00
➢ Travaux de curage et tubage	CHF	19'152.00
➢ Travaux de génie civil et maçonnerie	CHF	191'096.00
Total TTC	**CHF**	**362'740.00**

Prestations fournies par les services communaux

➢ Main-d'œuvre pour pose des appareillages eau et gaz	CHF	146'706.00
➢ Etudes, projets, direction des travaux	CHF	35'600.00
Total	CHF	182'306.00

b) Etablissement hospitalier de la Côte

Coûts des travaux :

➢ Fourniture appareillage eau	CHF	59'103.00
➢ Travaux de génie civil et maçonnerie	CHF	90'517.00
Total TTC	**CHF**	**149'620.00**

Prestations fournies par les Services communaux

➢ Main-d'œuvre pour pose des appareillages eau et gaz	CHF	52'307.00
➢ Etudes, projets, direction des travaux	CHF	14'134.00
Total	CHF	66'441.00
Les taxes de raccordement devraient rapporter	CHF	56'000.00

c) Commune de Chigny – Quartier de L'Eglantine

Coûts des travaux :

➢ Fourniture appareillage eau	CHF	14'784.00
➢ Fourniture appareillage gaz	CHF	19'346.00
➢ Travaux de génie civil et maçonnerie	CHF	63'970.00
Total TTC	**CHF**	**98'100.00**

Prestations fournies par les Services communaux

➢ Main-d'œuvre pour pose des appareillages eau et gaz	CHF	25'163.00
➢ Etudes, projets, direction des travaux	CHF	8'628.00
Total	CHF	33'791.00
Les taxes de raccordement devraient rapporter	CHF	51'000.00

Ces dépenses ne figurent pas au budget des dépense d'investissements 2005.

4. CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits de
   a) CHF 362'740.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable (630 m), le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement et le déplacement de bornes hydrantes, la réhabilitation et le remplacement de conduites de gaz naturel à la rue de Lausanne, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite;
   b) CHF 149'620.00 pour le déplacement d'une conduite d'eau potable (230 m) et le tubage d'une ancienne conduite, pour permettre l'extension de l'Etablissement Hospitalier de la Côte, participation ECA non déduite;
   c) CHF 98'100.00 pour la réalisation d'une nouvelle conduite (110 m) et la pose d'une borne hydrante, le bouclage et l'extension du réseau de gaz naturel (270 m) sur le territoire de la Commune de Chigny, quartier de L'Eglantine, participation de l'ECA non déduite;

2. de dire que
   a) le montant de CHF 362'740.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 18'137.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006;
   b) le montant de CHF 149'620.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 7'481.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006;
   c) le montant de CHF 98'100.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 4'905.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2005.

le syndic	le secrétaire
E. Voruz	G. Stella

Annexe : 1 plan

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 11 mai 2005.

Première séance de la commission : mardi 17 mai 2005, à 18 h 30, à la salle de conférences des Directions techniques, 2e étage du Bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville.